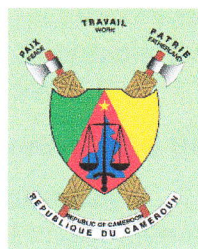


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie
Ambassade en Italie
Viale Regina Margherita 42 00198
Rome
Tel. 06/ 44232313
Fax: 06/ 44291323
Email segreteriaambacam@virgilio.it



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland
Embassy in Italy
Viale Regina Margherita 42
00198 Rome
Tel. 06/ 44232313
Fax 06/ 44291323
Website :
www.cameroonembassy.it

No.: *A76* /ACI/CM

Rome, le *17* 4 APR. 2021

DECISION N°..... *A76*...../D/ACI/CM/21

**FIXANT LES PROCEDURES ET MODALITES D'EXERCICE DES
PRESTATIONS CONSULAIRES A L'AMBASSADE DU CAMEROUN A
ROME**

L'Ambassadeur,

Vu les directives gouvernementales portées par la lettre N°863/DIPL/D11/SDPIAC du 07 octobre 2020 du Ministre des Relations Extérieures du Cameroun, règlementant l'exercice des prestations consulaires par les Consuls Honoraires du Cameroun en Italie (Milan, Naples, Trieste),

Considérant le contexte de crise sanitaire actuel lié à la pandémie COVID-19, et son impact sur les mouvements des personnes et des biens en général, et des usagers de l'Ambassade en particulier,

Considérant le devoir de protection, d'encadrement et d'accompagnement de nos compatriotes par l'Ambassade,

Soucieux de garantir au mieux la célérité, la transparence et la fluidité dans le processus de délivrance des documents consulaires au niveau de l'Ambassade,

Considérant les nécessités de service,

Décide :

Article 1^{er} : Des prestations consulaires

L'Ambassade est seule compétente pour fournir les principales prestations consulaires ci-après : passeports, visas, laissez-passer, célébration des mariages, légalisation et transcription d'actes d'état civil divers (actes de mariage, de naissance, de décès, etc.).

Les demandes et/ou retraits des principaux documents consulaires de référence se feront désormais conformément aux procédures et modalités qui suivent :

Article 2 : Jours et horaires d'ouverture aux usagers

Le service consulaire de l'Ambassade est ouvert aux usagers trois fois par semaine, aux jours et heures ci-après :

- **Lundi** : 10h00-14h pour le dépôt des dossiers de demandes de visas ;
- **Mercredi** : 10h00-14h pour la légalisation/délivrance des autres documents consulaires et retrait des passeports ;
- **Vendredi** : 10h00-13h pour le dépôt des dossiers de demandes de passeports ordinaires biométriques.

NB : Le service consulaire reste toutefois disponible tous les jours ouvrables et aux heures de service, pour des cas d'urgence avérés.

Article 3 : Des modalités de dépôt et de retrait des dossiers

a) Passeports et célébration des mariages

Les prestations y relatives requièrent impérativement la présence physique du requérant pour des besoins d'identification biométrique, ou du parent pour les demandes de passeports concernant les enfants de moins de 10 ans.

Le retrait des documents correspondants se fait directement à l'Ambassade par le requérant lui-même, ou par une personne dûment mandatée ou par courrier postal.

b) Laissez-passer

La présence physique du demandeur est requise lorsque la demande est faite par les autorités de police italiennes compétentes.

c) Autres actes consulaires (carte consulaire, visas, déclaration de revenu, nulla osta, certificat d'individualité, certificat de vie collectif, transcription d'actes divers, etc.).

Les dossiers y afférents peuvent être déposés directement par le requérant ou par une personne dûment mandatée, ou alors envoyés par courrier postal. Le retrait des actes correspondants se fait selon les mêmes modalités.

NB : Les formulaires ou imprimés relatifs aux différents documents suscités sont disponibles à l'Ambassade et sur son site internet à l'adresse www.cameroonembassy.it.

Article 4 : Des frais et modalités de paiement

Les frais à payer pour les différentes prestations consulaires sont ceux actuellement en vigueur.

Lesdits frais sont payables soit en espèces selon le mode usuel, soit par versement au compte bancaire de l'Ambassade à communiquer ultérieurement.

NB : Pour complément d'information, joindre la Section Consulaire aux adresses ci-après.

Article 5 : Des coordonnées et contacts du service consulaire

Les dossiers transmis par courrier postal doivent l'être à l'adresse suivante :
Ambassade du Cameroun à Rome, Viale Regina Margherita 42, 00198, Rome.

Le service consulaire de l'Ambassade répond aux adresses ci-après:

Email : ambacam_sect.consul@virgilio.it ;

-Téléphone : 06 902209092.

Article 6 : il est prescrit dans tout le processus de traitement des dossiers, le strict respect des règles d'hygiène et de comportement prescrites par le Gouvernement italien dans le cadre de la riposte contre la COVID-19, à savoir :

- port du masque obligatoire ;
- désinfection des mains à l'entrée des locaux de l'Ambassade ;
- respect de la distance de protection.

Article 7 : le personnel en service à la Section consulaire de l'Ambassade est instamment instruit de :

- faire bon accueil aux usagers en toutes circonstances ;

- de fournir à ces derniers avec célérité et courtoisie, les informations utiles et pertinentes pour les prestations sollicitées ;
- d'assurer avec le maximum de diligence, et dans le respect des délais prescrits, le traitement des dossiers y relatifs.

Article 8 : la présente Décision à l'application de laquelle je veillerai personnellement, sera publiée et communiquée partout où besoin sera-/-.

Copie : - MINETAT/SGPR

- MINREX

- Consuls Honoraires du Cameroun en Italie (Milan, Naples et Trieste)

- Archives

L'AMBASSADEUR-REPRESENTANT PERMANENT

SEBASTIEN FOUMANE

